

la coopération
laitière



**Une section laitière
forte au service de
son réseau.**

Redonner du sens à nos métiers

Comme les deux années qui l'ont précédées, 2022 aura été marquée par de nombreux événements nous ayant amenés à démentir nos certitudes d'un monde sûr et abondant.

D'abord d'un point de vue géopolitique avec les conséquences multiples de la guerre en Ukraine. Puis d'un point de vue climatique avec une année historique de dérèglements qui ont mis à mal nos activités et enfin d'un point de vue économique avec des rapports de force exacerbés et des tensions sur les marchés.

Dans ce contexte de changements récurrents et d'incertitudes, l'enjeu de la souveraineté alimentaire française et européenne est bien sûr au cœur des débats. D'abord politique puis sociétal, cet enjeu redonne plus que jamais du sens à nos métiers.

Comment assurer une sécurité alimentaire sans une agriculture forte, attractive et compétitive ?

La souveraineté alimentaire ne se fera qu'à partir de nos territoires et au cœur de nos territoires. Nous en sommes les garants légitimes.

Durant les derniers mois, La coopération laitière s'est mobilisée pour être à l'écoute et agir au plus près des intérêts communs des coopératives. Elle s'est investie dans les travaux menés au sein de La coopération agricole, du CNIEL, d'ATLA et aux côtés des interprofessions France Brebis Laitière et de l'ANICAP pour réaffirmer le rôle qu'occupent les coopératives laitières sur le plan économique et social, à l'échelle territoriale, nationale et mondiale. Elle s'est aussi fortement impliquée en matière d'influence auprès des pouvoirs publics et de l'UE dans les projets de lois qui encadrent nos intérêts : comme la loi d'orientation Agricole, la feuille de route décarbonation, la concertation préparatoire aux discussions européennes sur le bien-être-animal ou encore le projet de loi industrie verte et le financement des transitions environnementales et énergétiques.

Vous l'avez compris, je porte bien sûr avec beaucoup d'engagement l'ambition d'un avenir durable. Les prochains mois seront mis à profit des projets et des défis qui nous entourent. Nous devons construire cet avenir avec la nouvelle génération. Elle est la relève de demain.

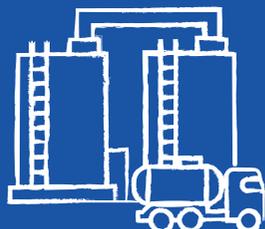


Pascal LE BRUN

Président de La coopération laitière

Les chiffres clés

des coopératives laitières (Exercice 2021)



240

Coopératives laitières



12.6 Mds

d'€ de chiffre d'affaires
(toutes activités confondues)



13.4 Mds

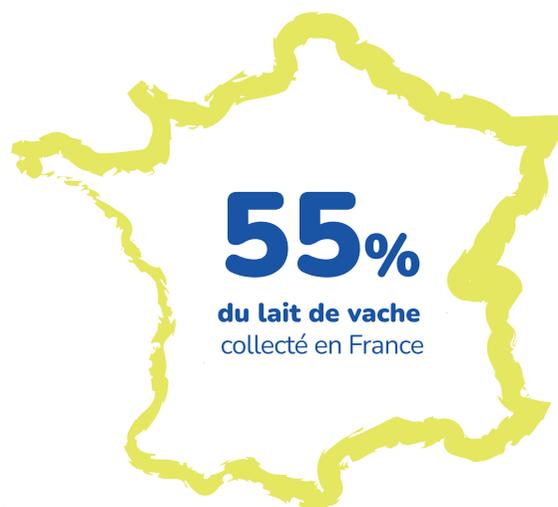
de litres de lait collectés



2% Lait de brebis et chèvre



98% Lait de vache



55%

du lait de vache
collecté en France

Transformation du lait

42% du lait transformé :

24%

porte la mention **AOP/IGP**

10%

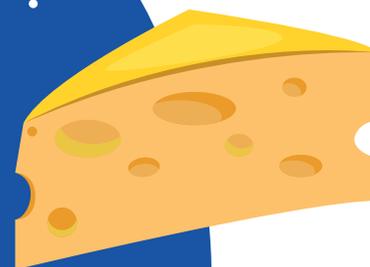
porte la mention **Montagne**

3%

porte la mention **Bio**

9%

porte une mention valorisante :
**lait de pâturage, lait issu
d'animaux sans OGM...**





Export

2,4 Mds

d'€ de chiffre d'affaires

23%

du CA total des coopératives laitières

Les hommes



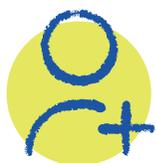
52 500

Associés-coopérateurs
et producteurs de lait



23 100

Salariés



750

Nouveaux adhérents dont
92% sont des jeunes installés



60%

des installations dans la filière



29 600

Points de collecte





Rétrospective 2022

Février

Comités techniques

Réunion de 4 comités : 1^{er} février, 6 avril, 6 juillet, 4 octobre



Février

Comités Bio

Réunion de 3 comités : 10 février, 8 juillet, 25 octobre



Mars

Salon de l'agriculture



Avril

Journées laitières



Juin

Pascal Le Brun élu Président de La coopération laitière



Juillet

Conférence "Carbone, biodiversité, agroécologie, HVE... : quel cap choisir ?"

1^{ère} conférence co-organisée par LCL et le BTPL



Septembre

Conférence de presse annuelle



Septembre

Conférence BEA au SPACE

Intervention de Luc Verhaeghe sur le thème "quelles évolutions européennes pour le BEA ?"



Novembre

Journée adhérents

"Nouveaux installés en coopérative : inventons le monde laitier de demain !"



Novembre

Commission Vie Coopérative

« La féminisation des instances »



Décembre

Congrès des coopératives agricoles

Assemblée statutaire





Actualités

Affaires juridiques & réglementaires

Contractualisation amont

Les filières du lait de vache et de chèvre sont habituées depuis de longues années à la contractualisation écrite obligatoire. Les lois Egalim 1 et 2 ont peu bouleversé le rapport entre les producteurs et leurs coopératives. Ces dernières ont tout de même dû se mettre en conformité avec les obligations, notamment celles liées à l'ordonnance de 2019 relative à la coopération. Le réseau des coopératives laitières s'est montré très rigoureux à la mise en place des nouveaux documents d'amélioration de l'information sur la rémunération à destination des associés coopérateurs.

A contrario, la filière du lait de brebis, axée autour de 3 bassins régionaux, a découvert la contractualisation écrite obligatoire et a dû repenser son fonctionnement. Grâce au travail de France Brebis Laitière (FBL), et à l'appui juridique offert par La coopération laitière, un guide de bonnes pratiques contractuelles a vu le jour en juin 2022. Ce guide, très pédagogique, se veut à destination des producteurs mais aussi des coopératives. Il est disponible sur le site internet de FBL.

Par ailleurs, alors que la contractualisation écrite obligatoire ne s'intéressait qu'au lait cru non transformé, les produits laitiers sont désormais concernés par l'obligation de conclure un contrat pour une durée de 3 ans.

Contractualisation aval : la PPL visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation « Descrozaile »

Après les Etats Généraux de l'Alimentation en 2017, Egalim 1 en 2018, Egalim 2 en 2021, les pouvoirs publics se sont interrogés sur la préservation des revenus des producteurs agricoles, avec pour objectif final le renouvellement des générations et la pérennité de l'agriculture française.

Plusieurs mécanismes ont vu le jour, notamment la marche en avant du prix en partant du coût de production et la sanctuarisation de la matière première agricole. Ces dispositifs n'ayant pas produits leurs effets positifs dès leur entrée en vigueur, la majorité parlementaire a de nouveau modifié les textes pour donner davantage de pouvoir de négociation aux fournisseurs tout en préservant le revenu payé aux producteurs.

Aujourd'hui est débattue la proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation, portée par le député Renaissance Frédéric Descrozaile. Le texte vise à corriger certains aspects de la loi Egalim 2 dans la relation fournisseur-distributeur. A cela s'ajoute un contexte inflationniste depuis le début du conflit Russo-Ukrainien.

Discutée dès début janvier à l'Assemblée Nationale, le texte a déjà subi plusieurs modifications concernant ses mesures phares, notamment celles portant sur les modalités applicables en cas de non-accord au 1er mars entre un fournisseur et un distributeur, le relèvement du Seuil de Revente à Perte et l'encadrement des promotions.

Responsabilité sociétale

Les coopératives laitières sont engagées au niveau collectif et individuel

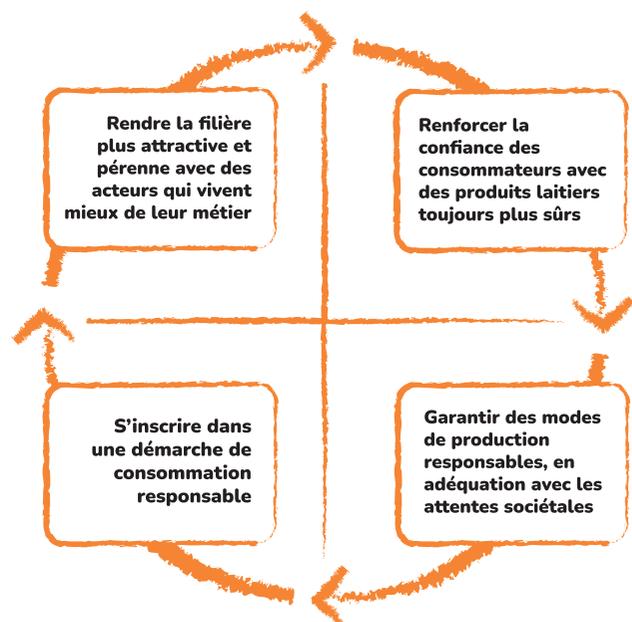
La coopération laitière s'implique de manière très active dans la construction des démarches de responsabilité sociétale des filières laitières. Elle s'appuie sur les travaux conduits par la Direction Compétitivité et Transition écologique de La Coopération Agricole, qui développe des outils sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour les entreprises coopératives.

Le Cniel valorise les efforts de la filière lait de vache et publie un bilan sur les huit engagements

Depuis 2018, le Cniel déploie avec ses collègues la démarche de responsabilité sociétale de la filière laitière, établie selon la norme ISO 26 000.

Cette démarche RS se décline en deux volets :

1. Huit engagements définis sur quatre axes afin d'améliorer la responsabilité sociétale de la filière (cf. schéma) ;
2. Un dialogue avec les parties prenantes externes.





Le point d'étape sur les engagements et le déploiement de la démarche est diffusé dans le rapport RS du Cniel 2022 et accessible sur le site <https://franceterredelait.fr/>

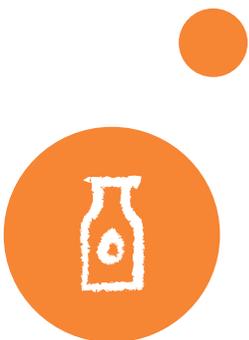
La coopération laitière participe activement au comité de pilotage RS en étant force de propositions. En 2022, elle insiste pour que tous les maillons de la filière représentés au sein de l'inter-profession prennent des engagements chiffrés à 2025. Ces travaux aboutissent à la validation de plusieurs indicateurs sur le maillon commerce et distribution s'intégrant dans les huit engagements de la démarche.

La filière poursuit le dialogue avec ses parties prenantes externes. Les concertations avec les associations de protection animale et de protection de l'environnement, lancée en novembre 2018, se poursuit en 2022 (voir les fiches BEA et enjeux environnementaux). Après deux années de pandémie Covid peu propice aux rencontres en présentiel, les échanges reprennent après une rencontre lors du Salon International de l'Agriculture 2022. Une visite d'une exploitation laitière est réalisée le 13 juillet 2022 avec des associations de protection de l'environnement.

Sur la thématique « export responsable », une rencontre de reprise de contact et d'échanges se tient le 20 décembre 2022 entre des représentants de la filière et les membres du collectif « Mon lait est local ». Les réflexions se poursuivent en 2023 au sein des collèges pour étudier les demandes de ce collectif et définir les actions à mener collectivement.

La filière laitière caprine structure sa démarche de responsabilité sociétale collective

Au 2nd semestre 2022, l'Anicap débute la construction de sa démarche de responsabilité sociétale pour la filière caprine. La coopération laitière, au côté des coopératives concernées, y contribue. Les premiers travaux concernent l'analyse de matérialité, la cartographie des parties prenantes et l'élaboration de la feuille de route. Une fois validé par le Conseil d'administration de l'Anicap, les travaux se poursuivent en 2023 pour décliner les enjeux et thématiques de travail en plans d'action. ♦





L'équipe

Une équipe dynamique au service de son réseau !

L'équipe pluridisciplinaire de La coopération laitière est organisée pour répondre aux besoins du réseau des coopératives laitières et au service de la vision stratégique portée par le conseil de section.



Pascal LE BRUN

Président La coopération agricole laitière



Carole HUMBERT

Directrice La coopération agricole laitière
carole.humbert@lacoopagri.coop



Anne-Sophie RUMIGNY-PASSAS

Responsable QHSE amont laitier et RSE
arumignypassas@lacoopagri.coop



Aurélie CHARRIER

Juriste
achARRIER@lacoopagri.coop



Chloé CHIAROTTO

Responsable communication et affaires publiques
cchiarotto@lacoopagri.coop



Isabelle LESAGE

Responsable Grand Ouest et Sciences du lait
ilesage@ouest.lacooperationagricole.coop



Jérémie BOSCH

Chargée de mission montagne
jbosch@ara.lacoopagri.coop



Maude MARPAULT

Responsable technique amont laitier et bien-être animal
mmarpault@lacoopagri.coop



Jennifer SAHA

Assistante d'équipe
jsaha@lacoopagri.coop

Nos missions et engagements

La coopération laitière s'engage en faveur de la promotion d'un modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles et des pratiques. L'équipe de La coopération laitière a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte de lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. Nous sommes une équipe :

- Engagée au service du réseau ;
- Mobilisée pour accompagner, pour conseiller, pour innover et pour agir ;
- Active pour défendre et représenter les intérêts des coopératives laitières ;
- Avec une culture de collaboration, de respect et d'intégrité avec le partage des valeurs communes qui font partie de tout ce que l'équipe réalise. 💧

Comité régional ouest

En validant l'introduction au règlement intérieur de La coopération laitière de dispositions permettant la création de comités régionaux lors des Journées Laitières 2022, les coopératives adhérentes ont ouvert la voie à une nouvelle possibilité d'organisation fédérale. En phase avec les réflexions engagées depuis 2018 par les membres de la section laitière de La coopération agricole ouest, le comité régional ouest est installé le 30 mai 2022.

Une nouvelle organisation régionale à l'ouest



Le comité régional ouest regroupe les représentants élus et administratifs des coopératives laitières de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. La première **présidence en a été confiée à Christophe MIAULT**.

Le comité régional ouest de La coopération laitière s'est réuni le **30 mai 2022 pour son installation** et traiter les sujets laitiers régionaux et le **30 septembre 2022 pour les sujets régionaux laitiers** d'intérêt coopératifs et préparer la feuille de route 2023.

La coopération laitière s'est engagée aux côtés des coopératives dans l'élaboration **des projets 2023-2025 financés par CVO** du CILOUEST et du CRIEL Normandie Lait et dans le bon déroulement des projets 2020-2022.

Côté laboratoires interprofessionnels en charge du paiement du lait, LILANO et MyLab, La coopération laitière a accompagné les coopératives dans **leurs suivis et dans les choix stratégiques** avec des impacts forts sur leurs **projets immobiliers** dans un objectif de répondre avec **performance aux attentes** de la filière.

Stratégie collective

Le groupe « collecte laitière » composé des **responsables collecte et froid ferme** des coopératives laitières du grand ouest s'est réuni le 12 octobre 2022 à Carhaix-Plouguer (29).

Au programme : restitution de l'enquête annuelle portant sur l'**organisation de la collecte** et la **gestion du froid ferme**, mise en place en 1975 et poursuivie sans interruption depuis, **échanges** sur les **actualités phares dont les carburants 100 % végétaux**, la pénurie de carburants, la problématique des chiens agressifs en ferme... et visite du site Nutri'Babig.

L'enquête, à laquelle **100 % des coopératives laitières du grand ouest ont participé** pour une collecte de 6,4 milliards de litres de lait, **est unique en son genre**.

Elle est hautement représentative et des **éléments sont communiqués au CNIEL** pour alimenter les rapports RSE de la filière. L'objectif de cette enquête et réunion de restitution, analyses et partage opérationnel, s'inscrit dans une **démarche d'optimisation des moyens et des techniques**.



Le FabLab des directions “production”

Deux rencontres de la commission production Grand Ouest ont **réuni les directrices et directeurs production** des coopératives laitières du grand ouest en 2022 à Rennes (08/03 et 15/11).

L'occasion attendue de **partager entre pairs** les problématiques rencontrées, de bénéficier de retours d'expériences, d'innovations ainsi que de dresser un point sur les actualités majeures.

Parmi les sujets évoqués sous l'angle régional : les coûts de production et les grands défis de demain en élevage laitier, le déploiement en région de la CBPE et de BoviWell, la problématique lipolyse, les projets qualité du lait du CILOUEST (Café “boiteries”...) et CRIEL Normandie Lait (Lait'Scape,...).

100 % des coopératives ont participé à ces deux réunions et ont réaffirmé leurs souhaits de maintenir cette instance.



Le BIO ouest en réseau interprofessionnel

La coopération laitière participe, aux côtés des coopératives concernées, à la **Commission interprofessionnelle laitière biologique du Grand-Ouest** (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie).

Avec 2 réunions en 2022, les 10 mars et 15 novembre 2022, cette instance est un **lieu d'échange** entre les 3 collèges des Criel : Cilouest et Normandie Lait, les interprofessions bio régionales et les structures régionales du réseau FNAB.

Début 2022, les deux Criel ont **sollicité les collectivités territoriales** de l'ouest pour les alerter sur la situation de la filière laitière biologique régionale et leur **rappeler leurs engagements en matière d'achat** de produits biologiques en restauration collective.

En 2022, un **focus sur la restauration hors foyer** a été fait avec l'intervention d'un représentant de la Restauco en région Bretagne le 10 mars et de celle d'un grossiste le 15 novembre.

L'Observatoire lait bio du Grand-Ouest, financé en partie par les deux Criels, a été mis à jour en novembre 2022 avec les dernières données disponibles. 💧

Après son lancement en 2022, la mobilisation du comité régional Ouest se poursuit avec une rencontre avec La coopération laitière le 13 janvier 2023. Elle concourt à la constitution d'un réseau coopératif régional laitier reconnu à même de contribuer aux enjeux territoriaux coopératifs comme à ceux de la filière laitière du grand-ouest.



Qualité du lait

2022 a été tout particulièrement sous le signe de la qualité du lait avec l'engagement de La coopération laitière dans la finalisation de la révision de 3 accords interprofessionnels majeurs Paiement du lait, Germes & Cellules et Antibiotiques étendus conjointement par les ministres de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Des accords qui sont autant d'avancées dans l'axe de performance sanitaire de France Terre de lait.

Antibiotique : un objectif clair

La coopération laitière s'est inscrite aux côtés des collèges de l'interprofession **pour reconduire à compter du 1^{er} janvier 2023 les dispositions de l'accord** antérieur portant sur la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait de vache, dans les citernes de collecte et à la ferme, et sur les modalités de prise en charge des coûts de destruction.

Cette position s'appuie sur une consultation préalable ouverte à toutes les coopératives adhérentes et le bilan des dispositions mises en œuvre avec l'interprofession laitière nationale sur toute la chaîne allant de la ferme à la laiterie.

La coopération laitière s'inscrit pleinement dans **l'objectif du plan de filière : zéro antibiotique** dans le lait et les produits laitiers.



Des résultats palpables

Le déploiement des analyses systématiques de recherche en résidus d'antibiotiques à chaque collecte à la ferme depuis le 1^{er} janvier 2020 a amené une **réduction de près de 55% du taux de positivité** national.

Un impact **favorable est observé sur le nombre de citernes avec prise en charge** des coûts de destruction sur fonds interprofessionnels. Leurs nombres annuels **chute de près de 40%** depuis la systématisation des analyses de recherche de résidus d'antibiotiques à chaque collecte.

Ces mesures sont **accompagnées d'outils interprofessionnels** de sensibilisation et d'assistance technique, de la ferme à la laiterie.



Paiement du lait : cap vers la systématisation !

L'accord interprofessionnel sur le paiement du lait de vache en vigueur jusqu'au 11 mai 2022 avait apporté une **évolution majeure avec la systématisation de la recherche de résidus d'antibiotique** sur chaque livraison de lait.

Après une **large consultation ouverte à toutes les coopératives** et une analyse approfondie des enjeux, La coopération laitière a validé **l'accord 2022-2025 qui étend la systématisation** aux analyses des cellules somatiques, au point de congélation, aux taux butyreux et protéique.

Applicable dès le 12 mai 2022, son déploiement tient compte de la diversité des situations des laboratoires en charge du paiement du lait. Sa généralisation sera effective au plus tard le 31 décembre 2024.

Ces évolutions dotent les sociétaires de **nouveaux outils de suivi de la qualité** disponibles dans Infolabo. La coopération laitière s'est fortement investie aux côtés des autres collèges de l'interprofession pour une **refonte d'Infolabo qui sera disponible à l'été 2023**.

Germes & Cellules : changement dans la continuité

Pour cette réglementation européenne complexe de mise en oeuvre en France, les travaux de consultation des coopératives ont démarré dès 2021.

La coopération laitière s'est associée aux collèges du CNIEL pour la **révision de l'accord interprofessionnel pour la gestion des laits hors-normes** en germes et cellules. Son ambition d'**harmoniser** les pratiques, de développer **l'équité** et de **simplifier** les modalités de mise en oeuvre pour la période 2023-2025 est intégrée dans le guide d'application.

Les principales évolutions portent sur la **gestion des recours**. De **nouveaux outils ont été mis à disposition des laiteries** : courrier-type juridiquement robuste, nouvelles fonctionnalités de l'application Germes & Cellules.

Applicable au **1^{er} janvier 2023**, La coopération laitière suivra son déploiement avec les collèges de l'interprofession pour **accompagner les changements** et faciliter leurs mises en oeuvre. 🍀

La coopération laitière et les coopératives laitières adhérentes sont pleinement engagées dans ces dispositifs concourant à un objectif compétitif majeur : maintenir une haute qualité sanitaire des laits.



Bien-être animal, accélération tous azimuts

Qu'on le veuille ou non, le bien-être animal s'impose comme une condition incontournable dans nos filières animales. Parce qu'il nous semble indissociable du bien-être de l'éleveur, et plus globalement de l'ensemble des opérateurs en contact des animaux, La coopération laitière met en avant le principe du « One Welfare » (ou un seul bien-être). Au quotidien, avec La Coopération Agricole, comme au sein des trois interprofessions, La coopération laitière œuvre activement pour répondre avec pragmatisme aux enjeux y afférents.

Rassurer et mettre en place une démarche de progrès

C'est tout l'enjeu des démarches d'évaluation du bien-être des troupeaux laitiers travaillées par les interprofessions. Lancé en 2020 par le CNIEL, BOVIWELL fait dorénavant partie intégrante de la nouvelle Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage et vise 100% des élevages bovins laitiers diagnostiqués en 2025. Son déploiement progresse avec près de 10% des élevages évalués en 2022. Dans ce sillage, les interprofessions caprine et ovine laitières poursuivent la construction d'un outil d'évaluation adapté à leurs espèces dans le cadre du projet CMOUBIENE.

Dialoguer de manière constructive avec des ONG de protection animale

La coopération laitière est aussi un acteur moteur dans les concertations avec les associations de protection animale, engagées dès 2017 au sein de l'ANICAP et depuis fin 2018 au sein du CNIEL. Après des premiers échanges fructueux sur le pâturage et l'accès à l'extérieur, le dialogue s'est étendu aux sujets de l'ébourgeonnage puis de l'aménagement des bâtiments caprins et renouvellement des chevreaux du côté de l'ANICAP, et au sujet des veaux du côté du CNIEL. En parallèle, à l'écoute des attentes sociétales, les interprofessions bovine, caprine et ovine laitières assurent une veille sur les problématiques sensibles.

Parvenir à une meilleure valorisation des veaux laitiers

Face à l'amplification de la problématique des veaux laitiers, notre fédération s'est investie sur ce dossier, particulièrement au sein du comité de pilotage CNIEL – INTERBEV. Une feuille de route a été établie en 2021, combinant la mise en œuvre d'actions sur le court terme pour endiguer la crise, mais également des travaux structurels à moyen terme pour rendre la filière veau durable. Des repères techniques pour la mise en marché des veaux issus du cheptel laitier ainsi que des modèles de contrat ont été mis à disposition des acteurs de la filière en 2022.



Peser collectivement pour anticiper les évolutions

La coopération laitière prend une part active dans le groupe transversal de La Coopération Agricole pour porter la spécificité laitière au sein du réseau et échanger avec les autres filières (4 réunions suivies en 2022). Elle est intervenue en tribune de la conférence « Quelles évolutions européennes pour le bien-être animal ? » au SPACE 2022 auprès d'un public de 180 personnes.

En collaboration avec La Coopération Agricole, mais encore ATLA et le CNIEL, La coopération laitière a répondu aux consultations européennes portant sur la révision de la législation, sur l'étiquetage mais encore à l'avis de l'EFSA sur la protection des veaux.

Pour accompagner au mieux ses adhérents, notre fédération s'appuie sur son réseau « Infos BEA » leur permettant de bénéficier d'un suivi réactif des actualités en la matière. Elle relaie via ce canal les informations recueillies lors des webinaires et colloques auxquels elle participe (en 2022 : biennales F@rm XP, webinaire FIL sur les veaux laitiers, journées LIT Expert du LIT OUESTEREL...). 🌱



Visite d'élevage dans le cadre d'une rencontre sur la problématique de la valorisation des veaux laitiers en Normandie en décembre 2022



Salle comble lors de l'intervention de Luc Verhaeghe, élu référent BEA de La coopération laitière, à la conférence BEA de LCA au SPACE 2022



Enjeux environnementaux

2022, ponctuée d'extrêmes climatiques, est l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900. Cette année illustre une nouvelle fois que les enjeux climatiques et environnementaux sont toujours plus d'actualité. La coopération laitière se mobilise fortement sur ces enjeux impactant les élevages laitiers au sein des trois interprofessions laitières et de La Coopération Agricole.

L'atténuation du changement climatique, un enjeu majeur pour la filière laitière

Lors du Salon International de l'Agriculture 2022, La Coopération Agricole a présenté officiellement sa feuille de route pour contribuer à tendre vers la neutralité carbone à horizon 2035. Depuis, le travail en réseau se structure grâce à la création d'une commission carbone transversale. Une étude confiée au Cereopa et à l'Iddri débute en 2022 et est composée de trois phases :

- Réaliser le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du stockage de carbone sur le périmètre de La Coopération Agricole
- Définir les leviers pour tenter de contribuer à la neutralité carbone en 2035
- Analyser les impacts socio-économiques des leviers de la phase précédente

L'étude se finalise au 1^{er} semestre 2023, avec un probable focus, entre autres, sur la filière bovin lait lors de la dernière phase. La coopération laitière y contribue en partageant ses priorités et son retour d'expérience.

Au niveau du Cniel, la décarbonation est l'une des deux thématiques prioritaires pour les années 2023-2025. Une task force est mis en place en janvier 2023 pour définir les orientations politiques de la filière sur les principaux enjeux environnementaux et climatiques. En outre, le déploiement de la démarche Ferme laitière bas carbone, qui accompagne les éleveurs laitiers dans la réduction de leur empreinte carbone, se poursuit.

A octobre 2022, 17 056 fermes laitières ont déjà réalisé un diagnostic CAP'2ER (ou autre outil reconnu équivalent) de niveau 1 ou 2, soit 34% des élevages. Entre 2016 et 2020, l'empreinte carbone des élevages laitiers français a diminué de 0,6%. Celle en transformation laitière a diminué de 11,4% sur la même période grâce aux actions de réduction mises en place. Ainsi, l'empreinte carbone globale a baissé de 1,4% sur cette période. Les efforts se poursuivent pour atteindre l'objectif fixé de -17% de l'empreinte carbone du lait sortie usine.

Une étude d'impact du programme national est réalisée en 2022 pour :

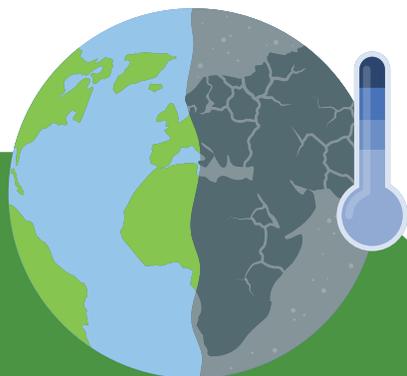
- Comprendre ce qui peut favoriser le déploiement de la démarche au niveau national, identifier les éventuels freins (enquêtes auprès des éleveurs et des conseillers)
- Comprendre les raisons d'un non-engagement dans la démarche, auprès d'éleveurs n'ayant pas réalisé de diagnostic CAP'2ER
- Mesurer l'efficacité de la démarche dans la réduction de l'empreinte carbone nationale au travers de l'analyse d'un échantillon de 895 fermes ayant réalisé au moins deux diagnostics CAP'2ER de niveau 2

Cette étude d'impact, dont les résultats sont connus fin 2022, servent de base de réflexion pour améliorer la démarche courant 2023.

Les filières petits ruminants s'engagent également dans la réduction de leur empreinte carbone. La 4^{ème} version du Code Mutuel Caprin (V2021) intègre un item pour sensibiliser les éleveurs sur le sujet (a minima un autodiagnostic CAP'2ER niveau 1 en ligne que l'éleveur peut réaliser seul). Le niveau 2 de CAP'2ER caprin est également disponible. L'Anicap et ses collègues participent au suivi du projet « Elevages caprins durables », lancé le 1^{er} février 2023, ayant pour objectif de formaliser une méthode d'évaluation multicritères de la durabilité, d'accompagner 100 éleveurs dans une démarche bas carbone et durable ainsi que de sensibiliser et impliquer les acteurs de la filière et le corps enseignant au travers de la création d'un observatoire national de la durabilité, de la formation et de la communication.

L'outil CAP'2ER ovin de niveau 1 est aussi disponible. Le niveau 2 est en cours de construction pour les productions ovines (lait et viande) dans le projet Life Green Sheep qui se termine en septembre 2025. Dans le cadre de ce projet, les filières ovines ont l'objectif de réduire leur empreinte carbone de 12%.

Enfin, les Chambres d'Agriculture, La Coopération Agricole et Eliance poursuivent en 2022 le déploiement de la mesure « Bon Diagnostic Carbone » du plan France relance, mesure pilotée par l'Ademe. Ce consortium concerne uniquement les filières ruminants (lait et viande) et s'organise avec l'appui technique de l'Institut de l'élevage et Chambres d'Agriculture France en chef de file. La Coopération Agricole (le pôle animal et la section laitière) accompagne les coopératives impliquées dans cette mesure tant sur les aspects techniques qu'administratifs et financiers. L'ensemble des diagnostics doivent être réalisés pour le 30 juin 2023.



La biodiversité, un enjeu de plus en plus montant pour les filières

Même si le changement climatique est un sujet majeur, d'autres enjeux environnementaux émergent et pourraient devenir plus prégnants pour les filières laitières dans les prochaines années. C'est le cas de la biodiversité, comme le montre la COP15 sur la diversité biologique qui s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022 sous présidence chinoise. Après consultation des collègues, auquel La coopération laitière a contribué, le Cniel rédige en 2022 son programme de travail biodiversité pour les prochaines années. Il s'agit de disposer d'un diagnostic initial de la biodiversité sur la filière (en valorisant les données existantes), de faire reconnaître les contributions positives de la filière, de suivre l'évolution de la biodiversité sur la filière, de sensibiliser les acteurs de la filière et appuyer leur montée en compétence. Les travaux devraient se lancer au 2nd semestre 2023.

Un dialogue constructif avec les associations de protection de l'environnement

La coopération laitière est un acteur contributeur dans les concertations avec les associations de protection de l'environnement, engagées depuis novembre 2018 au sein du Cniel. Le premier sujet traité, « comment tendre vers l'autonomie protéique ? », a abouti à un consensus validé par le Conseil d'administration du Cniel le 29 avril 2021 : « Le soja et l'autonomie protéique sont un enjeu interprofessionnel socle. Consciente et soucieuse de son empreinte environnementale, la filière laitière, dans le respect de la diversité de ses systèmes, souhaite arrêter ses imports de soja déforestant et veut tendre vers l'autonomie protéique ». La validation de ce consensus s'est accompagnée de l'adhésion du Cniel courant 2021 à la plateforme DURALIM, pilotée par le SNIA et La Coopération Agricole Nutrition animale. La note de consensus entre la filière et les ONGE devrait être validée au 1^{er} trimestre 2023. Une fois validée, il est prévu de travailler courant 2023 à une déclinaison opérationnelle.



D'autres enjeux environnementaux...

En complément, La coopération laitière poursuit le suivi des autres enjeux environnementaux (adaptation au changement climatique, eau, énergie...) au travers des différentes instances auxquelles elle participe : interprofessions, Institut de l'élevage, CNE (Confédération Nationale de l'Élevage), La Coopération Agricole (transversal). ♡



Démarches qualité filière

L'ambition des acteurs des filières laitières est de répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs en matière de qualité du lait et des produits laitiers : sanitaire, gustative, bien-être animal, protection de l'environnement, etc. Les différentes démarches collectives participent à cet objectif.

Le déploiement de la 5^{ème} version de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage

Pour tenir les engagements pris par la filière laitière dans la démarche collective de responsabilité sociétale France Terre de Lait, la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE) se dote, en 2022, d'une nouvelle ambition, et de plans de progrès associés à chaque évaluation. Ainsi de nouvelles rubriques viennent compléter la précédente version, et les volets du bien-être animal et de l'environnement sont étoffés. La Charte devient le support de l'évaluation du bien-être des troupeaux, et donc l'outil de déploiement dans les exploitations de l'un des engagements du socle de France Terre de Lait. D'ici 2025, 100% des troupeaux laitiers français seront évalués.

La coopération laitière participe activement au déploiement de la démarche et fait entendre la voix des coopératives pour que la nouvelle Charte puisse répondre aux besoins des coopératives et aux attentes clients sur l'amont de la filière. Le déploiement opérationnel débute en 2022. Ainsi 581 techniciens des OCCB (Organismes Conventionnés CBPE/Boviwell), laiteries, ECEL, Chambres d'Agriculture, etc., issus de 110 structures, sont formés à cette nouvelle version entre avril et juin 2022. L'outil informatique, support des évaluations en ferme, est disponible depuis mai 2022. Au total, ce sont 4813 évaluations CBPE qui sont réalisées en 2022.

La coopération laitière continue en 2023 à porter les demandes des coopératives pour tenter de les faire aboutir au plus vite et principalement : possibilité d'extraction des données des visites, mise en place des tableaux de bord dans l'outil informatique, validation du logigramme du « parcours CBPE » (validation de l'adhésion ou pas), mise en place d'une procédure harmonisée sur la gestion des litiges.

Code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin: la poursuite du déploiement

Depuis septembre 2021, le Code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin évolue pour valoriser l'engagement des éleveurs dans les domaines à fort enjeu sociétal : pratiques relatives au bien-être animal, à la préservation de l'environnement ou à l'élevage des jeunes. Cette nouvelle version intègre de nouveaux points tels que l'évaluation de l'impact environnemental ou l'enrichissement du milieu de vie des chèvres.

La coopération laitière participe activement aux travaux et accompagne les coopératives concernées pour faire valoir leurs intérêts. Début 2023, le guide des procédures du Code mutuel est mis à jour pour s'adapter au contexte actuel. Ce document, à destination des organismes parties prenantes de la démarche, a pour objectif d'expliquer les modalités d'adhésion au Code mutuel et les rôles de chacun dans le déploiement de la démarche.

Charte de lait de brebis nationale en 2022

Comme validé lors de la création de France Brebis Laitière, des travaux interprofessionnels sont en cours depuis 2020 pour rédiger une charte lait de brebis France. Cette première version de charte nationale est validée officiellement lors de l'Assemblée générale de France Brebis Laitière, le 29 avril 2022. Cette charte, démarche volontaire et collective, a pour but de défendre et promouvoir les valeurs de la filière lait de brebis. Elle se décline en deux volets : une charte « amont », accompagnée d'un document technique, et un questionnaire « aval » à destination des transformateurs.

La charte « amont » inclut dix points d'engagement des éleveurs de brebis laitières, basés sur les valeurs fortes identifiées de la filière lait de brebis : appliquer les règles du Guide de Bonnes Pratiques Ovines ; l'autonomie et la provenance de l'alimentation, le pâturage, la préservation de l'environnement, le logement, la période annuelle de non-traites, l'élevage des agneaux par tétées au pis, le soin aux agneaux, la tonte et la vérification de l'état des onglons. Le document technique précise pour chaque item : l'objectif, la situation intermédiaire et la situation non validable. Certains items non validables sont rédhibitoires et empêchent l'adhésion à la Charte.

Le questionnaire « aval » s'adresse aux laiteries, coopératives ou privées. Il contient les engagements et indicateurs associés qui seront demandés aux entreprises. Ils concernent la sécurité sanitaire, la préservation du tissu économique et de la vitalité des territoires, l'accompagnement à l'installation, l'accompagnement possible à la réalisation de la charte et la préservation de l'environnement.

La coopération laitière participe activement aux discussions pour faire aboutir ces travaux et fait part des retours d'expérience sur les filières bovine et caprine.



Signature de la charte lait de brebis France par les Présidents des trois collèges de France Brebis Laitière lors de son Assemblée générale, le 29 avril 2022

Agri Confiance

Dans le cadre de la stratégie d'AgriConfiance, le référentiel est décliné en 3 niveaux : 1, 2 (coopératives engagées) et 3 (coopératives responsables). Ce référentiel intègre 4 grandes thématiques : la qualité garantie, le soutien des agriculteurs et des territoires, la préservation de l'environnement et le bien-être animal. Ce socle commun d'exigences a pour but de valoriser la démarche en aval par des engagements clairs et factuels. Pour la filière laitière, La Coopération Laitière fait valoir les spécificités de la filière laitière, notamment la CBPE et les engagements pris dans la démarche de Responsabilité Sociétale de la filière laitière.

En 2022, un travail est lancé pour étudier la possibilité pour les coopératives certifiées NF V01-007 d'avoir une reconnaissance par le GFSI et ce, afin de limiter la multiplication des audits chez les producteurs. 🍓



Segmentation

Une des réponses pour offrir aux consommateurs des produits diversifiés et conformes à leurs attentes tout en créant de la valeur pour les acteurs de la filière.

Appellation d'Origine Protégée & Indication Géographique Protégée

Les sujets relatifs aux Appellations d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC) et aux Indications Géographiques Protégées (IGP) sont traités au sein du Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL), créé en 2002. Il regroupe l'ensemble des filières d'AOP et IGP laitières françaises. Aujourd'hui, la France compte 51 AOP : 46 fromages, 3 beurres et 2 crèmes. En 2021, le chiffre d'affaires des produits laitiers AOP est de 2,35 milliards d'euros sortie fabrication – affinage (données 2021 IRI, RNM, ODG, traitement CNAOL).

En 2021, la France compte 9 fromages IGP et une crème IGP qui sont fabriqués avec du lait de vache. Ils représentent 1% de la collecte française (232 millions de litres). En 2021, les volumes commercialisés de produits laitiers IGP s'élèvent à 28 621 tonnes (+4,7% par rapport à 2020 et +37% par rapport à 2016). Le chiffre d'affaires est de 249 millions d'euros sortie fabrication-affinage (données 2021 IRI, RNM, traitement CNAOL).

Volume de lait utilisé dans des fabrications laitières AOP en 2021 (en millions de litres)



Lait de vache

2860M

Lait de chèvre

67,6M

Lait de brebis

112,7M

Lait de vache

12,2%

Lait de chèvre

13,4%

Lait de brebis

37,4%

La filière laitière biologique face à un déséquilibre offre-demande

La collecte française de lait de vache biologique s'élève à 1,259 milliard de litres en novembre 2022 (en cumul annuel mobile). Elle a progressé de 6% par rapport novembre 2021 et représente désormais 5,4% de la collecte nationale. Cette hausse, quoique plus modérée que l'an passé, s'explique par l'arrivée de nouveaux producteurs faisant partie des conversions 2020. Les derniers convertis ont des volumes individuels plus élevés que les livreurs bio « historiques ». A noter que la collecte a décroché de -8% en août 2022 et est restée négative en septembre par rapport à 2021, avant de repartir à la hausse à partir d'octobre 2022. La baisse en août et septembre 2022 est due à la sécheresse, aux cessations d'activité et aux conversions qui n'aboutissent pas. D'après les estimations réalisées par le Cniel, la collecte biologique pourrait se maintenir en 2023 et atteindre un plafond à 1,27 milliard de litres fin 2023, au lieu des 1,4 milliard de litres prévus initialement.

Sur les dix premiers mois de l'année 2022, la consommation de produits laitiers biologiques est toujours en baisse. En GMS, les ventes se situent en-dessous de leur niveau de 2019 alors que la collecte a progressé de près de 28% sur la même période. Cette situation entraîne la hausse de la collecte, associée à la baisse de la consommation, entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande. Depuis le 2nd semestre 2021, de nombreux opérateurs ont annoncé réévaluer leurs propres stratégies de développement de la bio et ajuster les dynamiques de conversions au regard des nouvelles tendances de consommation.

Les professionnels ont demandé au Cniel de développer ses actions de communication et de promotion des produits laitiers biologiques afin de relancer la consommation et contribuer ainsi à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. 2022 est marquée par le lancement de deux campagnes co-financé par l'Union

européenne sur trois ans (2022-2024) : une avec Interfel (Prenez en main la bio) et une avec le Danish Dairy Board (L'Europe s'engage pour la Bio, tout naturellement). En 2022, le Cniel a aussi financé des actions de mise en avant des produits laitiers biologiques en points de vente et a contribué à la campagne de communication #BIOREFLEXE pilotée par l'Agence Bio.

La coopération laitière s'est fortement impliquée au niveau du Cniel, notamment au sein de la Commission bio et du groupe de travail communication bio. Au travers de trois réunions en 2022, le Comité Bio de La coopération laitière, réunissant un administrateur et un opérationnel des coopératives laitières engagées sur le bio, a permis de favoriser les échanges entre les coopératives laitières et d'être force de propositions dans les instances interprofessionnelles. La coopération laitière s'appuie également, pour les évolutions réglementaires, sur La Coopération Agricole présente à la Commission Nationale de l'Agriculture Biologique (CNAB). La coopération laitière s'appuie aussi sur le groupe de travail Atla dédié aux problématiques biologiques en transformation laitière (voir fiches ATLA). 🍓



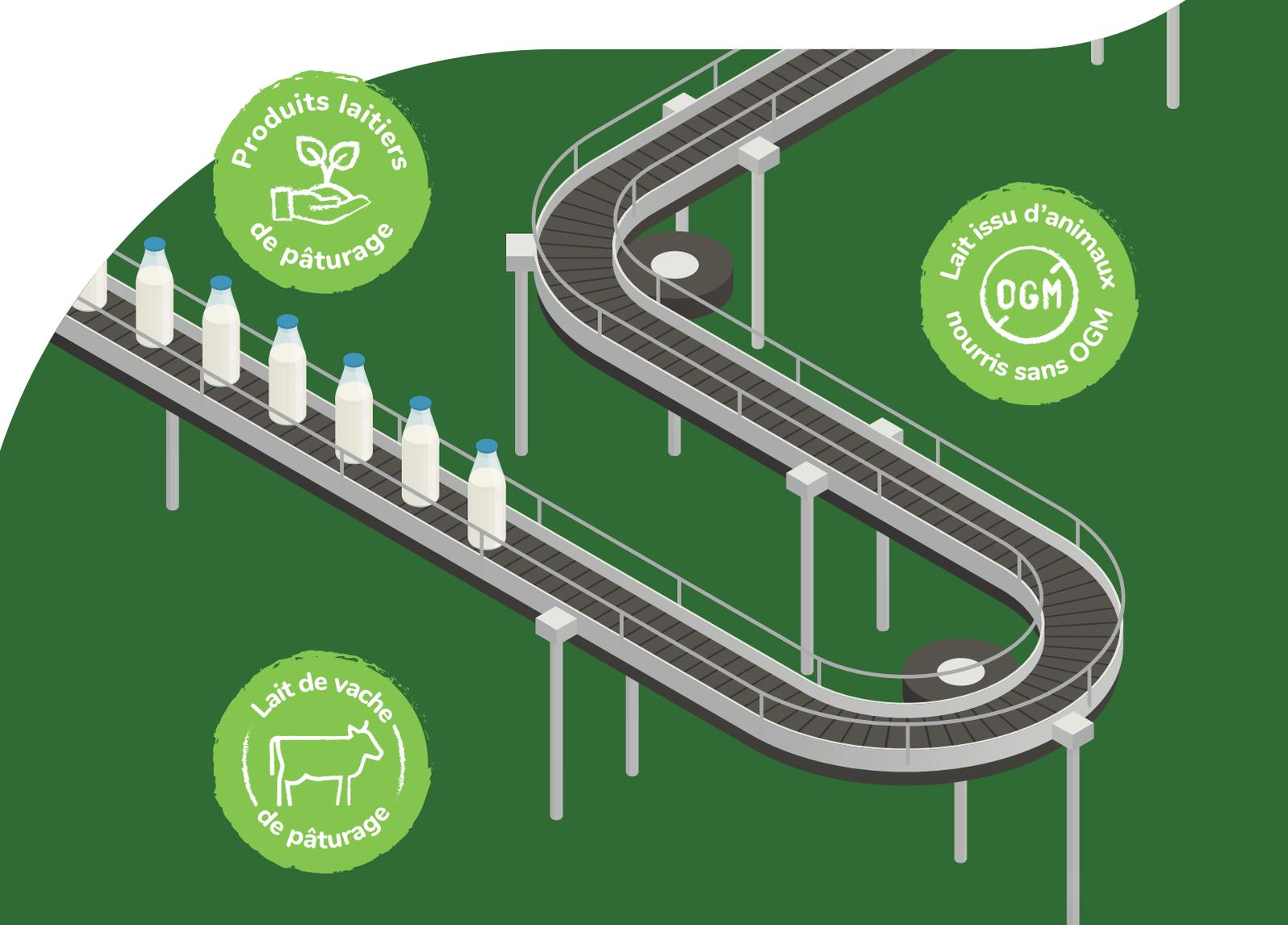
Segmentation

Les démarches privées de segmentation

Un vaste champ de segmentations privées se développe depuis 2017 : approche territoriale et solidaire vis-à-vis de l'amont, lait de pâturage, lait issu d'animaux nourris sans OGM, etc. Comme s'y étaient engagés les acteurs dans le plan de filière fin 2017, le Cniel et ses collègues ont rédigé des documents interprofessionnels pour définir des démarches de segmentation bien identifiées permettant une valorisation supplémentaire. Ainsi, le Cniel a publié :

- En avril 2019, un référentiel interprofessionnel pour des produits laitiers « de pâturage ». Il établit les conditions minimales à respecter pour faire usage de la mention « pâturage » pour le lait de vache produit, collecté et transformé en France.
- En janvier 2020, une première version du cahier des charges français pour des produits laitiers issus d'animaux nourris sans OGM (< 0,9 %) puis une 2^{ème} en 2021. Il établit les procédures à mettre en œuvre à chaque étape de la production, de la collecte et de la transformation du lait afin de garantir un produit laitier issu de bovins nourris sans OGM (< 0,9 %).

Après les premières années de mise en place, La coopération laitière poursuit l'accompagnement opérationnel des coopératives qui ont choisi de déployer ces démarches, déploiement qui rentre désormais dans une phase « de routine ». Au 4^{ème} trimestre 2022, le Cniel mène deux enquêtes sur le cahier des charges « nourris sans OGM » : une auprès des organismes certificateurs et une auprès des laiteries. Cette dernière porte sur l'utilisation (ou non) d'un cahier des charges de type « non OGM » dans les laiteries, quel qu'il soit. Ce questionnaire permettra d'estimer la place des cahiers des charges « non-OGM » dans la filière laitière française. Les résultats sont communiqués au 1^{er} semestre 2023.



Production en zones de montagne

Actions 2022 du do Tank montagne coordonné par le CNIEL en faveur de la filière laitière de montagne

Une fois la séquence électorale 2022 passée, les membres du do tank montagne coordonné par le CNIEL Montagne ont souhaités poursuivre la promotion des conclusions du rapport parlementaire afin d'accentuer le consensus trans-partisan trouvé par le Do Tank en faveur de la filière laitière de montagne et de faciliter la mise en œuvre des propositions.

Aussi les travaux suivants ont été engagés en 2022 avec nos partenaires :

- **Dans le contexte de flambée des prix de l'énergie, envoi le 8 mars 2022 d'un courrier signé par les élus de l'ANEM pour solliciter l'application de l'article 61 de la loi dite « Montagne II »** (relatif à l'exonération de TICPE pour les véhicules utilisés pour la collecte de lait en montagne ou, à défaut, mettre en œuvre un dispositif équivalent d'aide à la collecte.
- **En complément du courrier de l'ANEM, envoi d'un courrier dès le début du mois d'avril par le CNIEL aux ministres de l'Agriculture et de la Cohésion des territoires** pour alerter sur la situation de la filière laitière de montagne dans une conjoncture économique très difficile.
- **S'assurer d'un soutien plus large en veillant à élargir le plan de portage du rapport et de ses propositions**
 - nouveaux ministres pertinents
 - représentants de l'administration (ANCT, DGPE...)
 - nouveaux députés élus des zones de montagne et députés pertinents
 - sénateurs des zones de montagne
 - élus régionaux des mêmes massifs au travers des CRIEL.
- **Élargir le périmètre de partenaires dans la continuité de l'ADN résolument partenarial du Do Tank**, continuer à nouer de nouveaux partenariats avec des acteurs structurants des zones de montagne (ANCT, EuroMontana, les Conseils régionaux concernés etc...). 🍀



Conduite d'élevage et collecte

Bâtiments d'élevage

Le programme de recherche appliquée sur les bâtiments d'élevage bovins laitiers, mis en place par le CNIEL à la demande de ses collègues, a abouti en 2022 à la publication d'un guide méthodologique sur la conception et construction d'un bâtiment laitier, accompagné d'un pense-bête des questions à se poser lors d'un projet bâtiment. Dans la continuité des travaux engagés sur l'adaptation au changement climatique, un guide apportant des solutions pour un confort thermique optimal au sein du bloc traite en période chaude a été élaboré. Enfin, il a été réalisé un recensement des ressources disponibles sur les enjeux pour les bâtiments laitiers de demain.

La coopération laitière a également participé au lancement du RMT BATICE, réseau d'échanges inter-filières et multi-acteurs sur le thème des bâtiments d'élevage, en 2022.

Traite et stockage du lait

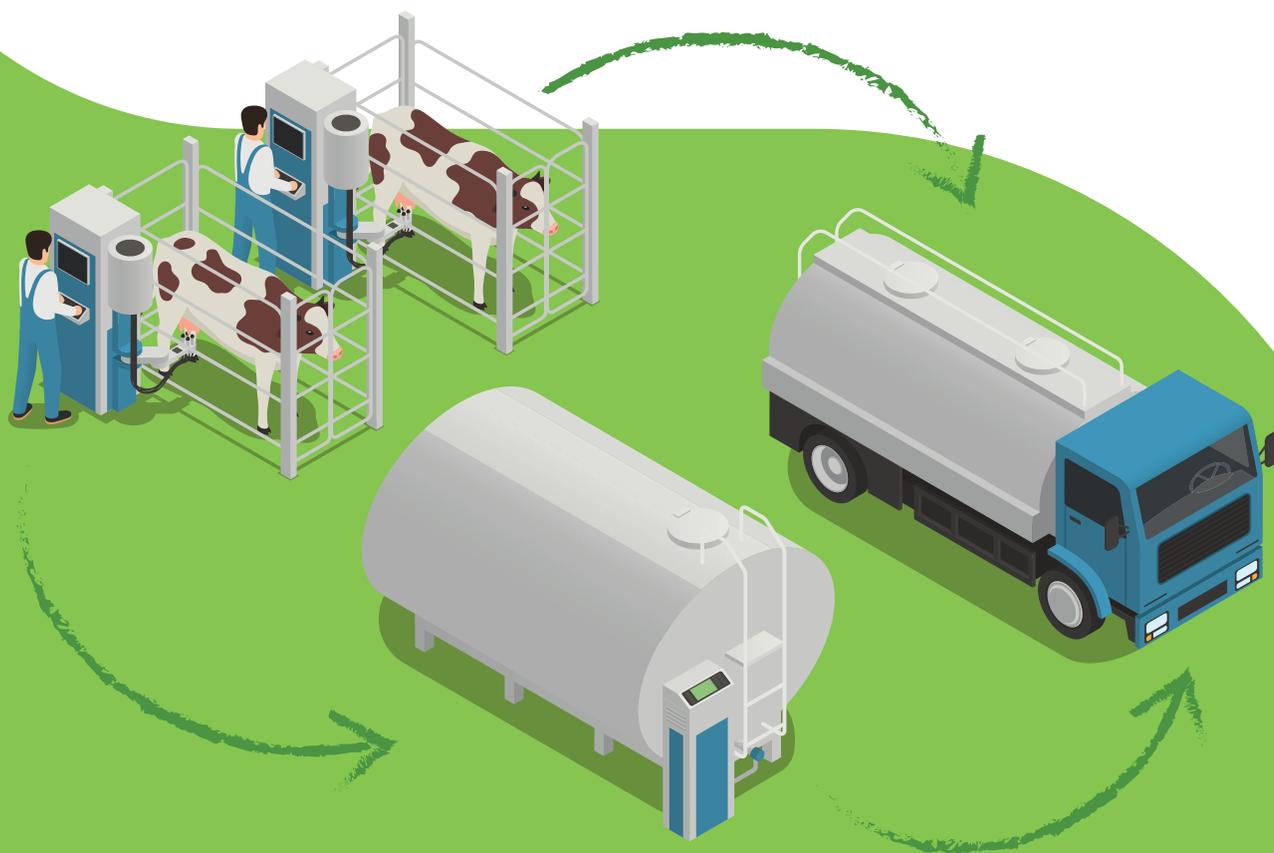
Parce qu'il s'agit d'une étape-clé pour une production laitière de qualité, La coopération laitière prend une part active aux travaux menés sur la traite et le stockage du lait au niveau interprofessionnel.

2022 a vu la concrétisation d'un guide pratique sur l'efficacité du nettoyage et de la désinfection du matériel de traite, ainsi que d'une note recensant les leviers mobilisables pour construire une stratégie « food defense » sur une ferme laitière.

Collecte laitière

La coopération laitière a maintenu la dynamique de son réseau des interlocuteurs collecte et froid ferme en 2022, en lien avec le comité supply chain de La Coopération Agricole et ATLA. Elle a apporté sa contribution aux cellules de crise lors des pénuries de carburants (Grève TotalEnergies) et s'est fait le relai de la cellule sur les conséquences du conflit en Ukraine de LCA.

Elle porte la voix laitière au sein du COPIL inter-filières animales sur la sécurité des hommes et des animaux d'élevage, lancé par LCA fin 2022, visant à aboutir à une démarche collective pour sensibiliser et accompagner sur ces problématiques, dans une approche globale au niveau de l'exploitation.



Alimentation des vaches laitières

La coopération laitière prend part aux travaux interprofessionnels menés sur l'alimentation des vaches laitières. Les travaux sont orientés vers la connaissance de l'alimentation animale, l'autonomie protéique et la production du lait par les fourrages (herbe, maïs).

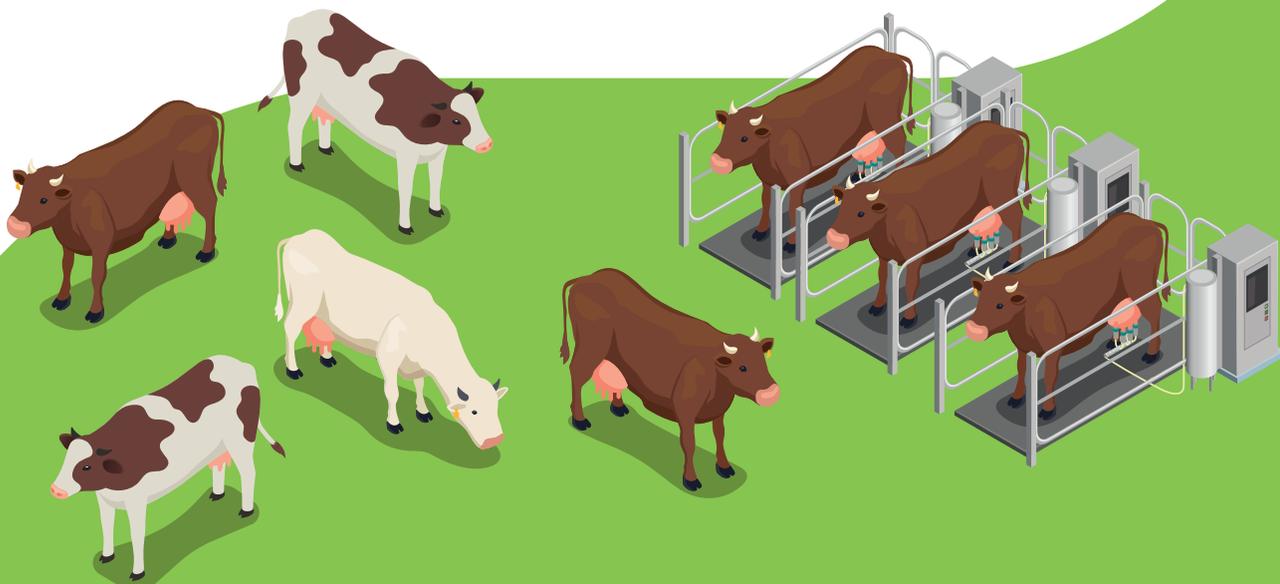
Grâce aux constats d'alimentation du réseau Eliance remontés dans une base de données centralisée, les chiffres clés sur l'alimentation des vaches laitières sont mis à jour en 2022 et mis à disposition des acteurs de la filière. Deux publications de l'observatoire de l'alimentation des vaches laitières sont également publiées : « Les betteraves au menu des vaches laitières ? » et « Le sorgho pour les vaches laitières, un fourrage des régions séchantes ».

La meilleure connaissance passe aussi par la mise en place d'un observatoire des flux des matières premières pour l'alimentation animale, pilotée par le GIS Avenir élevage et auquel le Cniel participe. Un livrable est attendu au 1^{er} semestre 2023.

Demandé par les professionnels, le projet « maïs durable » réalisé par l'Institut de l'élevage avec Arvalis, Eliance, la FN CUMA et la FNPSMS pour le compte du Cniel, se finalise fin 2022. Il a pour objectif de disposer de données et d'éléments de langage pour montrer la durabilité du maïs et la complémentarité herbe/maïs.

A la demande forte de La coopération laitière, une note du Cniel est publiée sur les engagements de la filière laitière pour arrêter ses imports de soja déforestant et tendre vers l'autonomie protéique des élevages laitiers français. Cette note à l'attention des collègues du Cniel rappelle la décision du Conseil d'administration du Cniel du 29 avril 2021 : « la filière laitière [...] souhaite arrêter l'import de soja déforestant et veut tendre vers l'autonomie protéique ». Elle résume l'engagement du Cniel dans Duralim (objectif de non-déforestation d'ici 2025) ainsi que les diverses actions réalisées pour l'autonomie protéique de la filière et des exploitations (connaissances sur la ration, diffusion de techniques et d'outils aux éleveurs). A noter notamment le relai des résultats et publications du programme Cap'protéines dont le volet élevage est piloté par l'Institut de l'élevage. ●

Un projet d'envergure est lancé dans le cadre de Numagri, association multi-partenaire dont l'objectif est de valoriser les différentes données générées dans les filières. Le premier travail engagé par le Cniel, aux côtés de Agdatahub et GS1 France, concerne la standardisation des données d'alimentation animale du troupeau bovin laitier. L'objectif est de construire un langage commun et adopter des standards partagés pour favoriser la création de valeur et répondre aux attentes des acteurs de l'agriculture, des filières et des consommateurs. Le document de cadrage du cas d'usage de la filière laitière est finalisé au 2nd semestre 2022 et publié en janvier 2023 sur le site de GS1. En concertation avec GS1 France et Agdatahub, le Cniel organise une réunion d'information ouverte aux acteurs qui traitent/utilisent les données d'alimentation animale (professionnels de la filière et acteurs extérieurs) en mars 2023. La suite du travail passe par la création d'un groupe de standardisation qui se lance en 2023.



Attractivité & renouvellement

D'après les premiers résultats du recensement agricole 2020, la production laitière est en dernière position de tous les secteurs agricoles en termes de renouvellement avec un taux de remplacement de 45%. Elle attire environ 2000 nouveaux producteurs par an, un nombre très insuffisant pour remplacer les nombreux départs. Face à cette situation préoccupante, le Conseil d'administration du Cniel a défini l'attractivité des métiers et le renouvellement des actifs comme l'une des deux priorités pour les années 2023-2025.

Renouvellement des actifs : un enjeu majeur pour maintenir la ressource laitière sur les territoires

Le Cniel a mis en place une task force « attractivité et renouvellement des actifs » en janvier 2023 sous la Présidence de Pascal Le Brun. Cette instance a pour objectif de faire un état des lieux de toutes les actions menées sur cette thématique au niveau du Cniel et des Criels, de définir les orientations politiques et de contribuer aux groupes de travail de la future Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles.

Parmi les actions réalisées, le groupe Evolution des structures d'exploitation fait réaliser des études pour mieux connaître les élevages laitiers. De nombreuses données sont disponibles sur le site de l'observatoire des élevages laitiers. En 2022, deux études confiées à l'Institut de l'élevage sont finalisées : l'étude des offres de reprise en production laitière et des attentes des candidats à l'installation ainsi que les expériences étrangères en matière d'attractivité des métiers dans les exploitations laitières. Il en ressort que cette problé-

matique est partagée par tous les pays laitiers.

Sur 2021-début 2022, La coopération laitière a réalisé une étude auprès de jeunes coopérateurs laitiers pour connaître leur vision de l'exploitation laitière dans 15 ans. Selon eux, les éleveurs laitiers seront sur des exploitations automatisées et rentables, principalement en forme sociétaire. Les producteurs se libèreront du temps pour leur vie personnelle et seront reconnus pour leur métier, d'où la fierté d'être producteurs laitiers. Ils se seront installés pour 15-20-25 ans voire toute leur carrière. Les pratiques d'élevage auront un peu évolué mais le mode d'élevage restera identique. C'est la perception des consommateurs sur les pratiques qui aura changé. La présentation de ces résultats est réalisée auprès des participants à l'enquête et aux réunions le 24 juin 2022. Une synthèse des résultats est également présentée lors d'une journée avec les adhérents laitiers de la coopérative Eureden le 9 juin 2022.



Une journée d'échange sous le thème : « Nouveaux installés en coopérative : inventons le monde laitier de demain ! » organisée par La coopération laitière

Une journée d'échange s'est tenue en novembre 2022. Elle a réuni 37 participants dont 17 jeunes, des élus et des responsables amont. Au programme de cette journée de nombreux partages d'expériences et des réflexions sur des améliorations à apporter dans les programmes d'accompagnement que proposent les coopératives pour faciliter les installations et pérenniser la ressource laitière sur leur territoire.

Un support de synthèse est en cours de réalisation. Il sera à disposition du réseau au 1^{er} semestre 2023. Ces échanges permettent également d'alimenter les différents travaux interprofessionnels et de La Coopération Agricole, notamment dans le cadre des concertations sur la future Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles prévus en 2023.

Gouvernance des coopératives laitières



Pour mieux accompagner son réseau, La coopération laitière a mis en place un groupe de travail et de réflexion consacré à la gouvernance des coopératives. Celui-ci continue de se réunir et pilote la mise en place d'outils d'aide à l'amélioration continue.

- **Animation d'un groupe de travail** qui réunit 2 fois par an des élus et professionnels de coopératives pour faire évoluer les outils existants, réfléchir à la création de nouveaux outils et valider la démarche globale d'accompagnement proposée par la section. Le groupe s'est réuni le 25 novembre 2022 et a permis de traiter la question de l'animation coopérative autour des enjeux liés à la féminisation des instances et à l'intégration des jeunes dans les conseils.
- **Contribution du groupe de travail à l'instance animée par La Coopération Agricole**
- **Application Cooplait** : cet outil a continué de se déployer au sein du réseau et à s'enrichir.
- **Création d'une série de Podcast "Coop de Lait"** qui réunit des témoignages de jeunes associés coopérateurs sur leur parcours et leur vision dans la coopération. ♡

Des outils dédiés à la gouvernance sont à votre disposition :

- Guide de gouvernance du HCCA
- Observatoire de la gouvernance ANR annuel (dernière éd 2021)
- Application Cooplait : www.app.cooplait.fr
- Coop de lait : le podcast de La coopération laitière www.buzzsprout.com/2091499



Sciences et techniques au service des coopératives

La coopération laitière, en collaboration avec les autres collèges de l'interprofession laitière, développe avec la commission Recherche présidée par Olivier Cousin (Sodiaal) une recherche pré-compétitive au bénéfice de toute la filière qui s'inscrit dans les orientations prospectives de France laitière 2030.

Une commission Recherche avec une approche stratégique

Depuis la refonte en 2022 de la commission Recherche du CNIEL, les directions R&D des coopératives laitières apportent une **dimension stratégique globale** aux projets développés avec les équipes scientifiques du CNIEL et des collèges pour la production de connaissances scientifiques laitières.

L'expertise des coopératives laitières est apportée à la production de connaissances scientifiques et technologiques pré-compétitives d'intérêt de filière. Les collaborations avec les structures de recherche et académiques contribuent à l'**attractivité des métiers du lait**.

Les programmes de recherche validés par les 4 collèges au conseil d'administration du CNIEL s'inscrivent dans l'**axe de performance "productions responsables"** du plan de filière.

La commission Recherche a bâti sa feuille de route 2023-2025 après un séminaire en janvier 2022 et un travail de priorisation des enjeux à relever en phase avec France Laitière 2030 et les attentes du conseil d'administration du CNIEL.

Les 4 enjeux principaux sont :

- Enjeu n° 1 : Impact du **dérèglement climatique** sur la « **qualité** » du lait
- Enjeu n° 2 : Développer et **affirmer la place des produits laitiers** dans les régimes alimentaires de demain dans un contexte de **politiques de transition écologique**
- Enjeu n° 3 : Garantir la **sécurité sanitaire** du consommateur
- Enjeu n° 4 : Maintenir et renforcer la **compétitivité** de la filière

Les projets de recherche sont conduits dans **trois domaines majeurs**: nutrition et santé, sciences et technologies laitières, sécurité sanitaire.

Nutrition et santé

L'objectif poursuivi dans ses recherches est la mise en évidence de l'**essentialité du lait** et des produits laitiers et leurs bénéfices santé à **tous les âges de la vie**.

Une dizaine de projets de recherche sont en cours en 2022 sur les **matières grasses laitières** et leurs impacts sur le développement cognitif, sur les **produits laitiers et les maladies chroniques** notamment leurs effets protecteurs sur le microbiote intestinal ou la santé osseuse, et sur une **alimentation durable** avec, par exemple, une étude comparative sur la biodisponibilité du calcium vis à vis d'autres sources alimentaires.



Sciences et technologies laitières

Les axes de recherche portent sur les **constituants laitiers, procédés et flores technologiques**. Une quinzaine d'actions de recherche pré-compétitive sont engagées. Elles couvrent des domaines d'intérêt laitier partagé allant des phages des bactéries d'affinage des fromages, à un projet sur des modes de concentration-séchage économes en énergie.

Dans une approche élargie à la commission Sciences et techniques de l'élevage, les coopératives sont particulièrement engagées dans le programme de recherche sur l'**instabilité protéique des laits** dès la ferme qui sous 2 ans apportera des éléments de connaissance à ce sujet peu travaillé au niveau international.

Sécurité sanitaire

Les coopératives sont associées aux collèges du CNIEL et aux équipes scientifiques dans l'objectif de **garantir la haute qualité sanitaire du lait et des produits laitiers**. Une quinzaine de programmes de recherche sont en cours.

Les champs d'actions couvrent la **maîtrise des contaminants biologiques** (STEC en élevage et en méthode de détection, procédures de désinfection des moisissures, ...) et des **contaminants chimiques** (biocapteurs, ...) ainsi que l'**appréciation quantitative des risques (AQR)** par modélisation. 🌱

Les coopératives laitières apportent leurs visions et leurs expertises aux recherches pré-compétitives conduites avec l'appui du CNIEL. En 2022, quatre webinaires et une journée thématique ont été organisés pour une diffusion des connaissances.

Les thèmes de recherche de la feuille de route 2023-2025 s'inscrivent dans France Laitière 2030.



Panorama social 2022

L'évolution du cadre général

L'année 2022 a été marquée par une inflation moyenne de 5,2 % en 2022, du jamais-vu depuis 1985, et une forte tension sur le marché du travail malgré un taux de chômage à 7,4 % de la population active.

C'est dans ce contexte exceptionnel que trois grandes réformes ont vu le jour :

- La loi « santé au travail » n° 2021-1018 du 02 août 2022 définissant un socle de services de la médecine du travail à destination des entreprises et des salariés et visant à renforcer le suivi et la prévention de la santé des travailleurs ;
- Les lois n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 constituant « le paquet pouvoir d'achat » lesquelles ont notamment introduit la monétisation des RTT, la prime de partage de la valeur en remplacement de la prime PEPA, le relèvement du plafond annuel d'exonération des heures supplémentaires, le déploiement de l'épargne salariale, etc ;
- La loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi qui pose le principe d'une présomption de démission à la suite d'un abandon de poste, le durcissement des règles de l'assurance chômage en particulier vis-à-vis des salariés ayant refusé un CDI à la suite d'un CDD ou d'une mission d'intérim et pose les bases d'un nouveau service public concernant la VAE.

Ces trois réformes ont fait l'objet d'un grand nombre de décrets d'application dont certains sont toujours en attente de publication.

Les actions spécifiques, au sein de La coopération laitière

Pour La coopération laitière, l'année 2022 a été, entre autres, celle du lancement opérationnel, avec la FRCL et les partenaires sociaux des coopératives fruitières des départements de l'Ain, du Doubs et du Jura, du rapprochement de la convention collective des fruitières avec celle des coopératives laitières. En effet, un calendrier fixé par accord paritaire, signé en 2022, prévoit que les coopératives fruitières appliqueront progressivement les dispositions de la convention collective nationale des coopératives laitières à partir du 1^{er} janvier 2023. La convention collective régionale des coopératives fruitières (IDCC 8435) sera abrogée à partir du 1^{er} janvier 2025 et seules seront appliquées l'ensemble des dispositions de la convention collective nationale des coopératives laitières, dont l'annexe X qui reprend certaines dispositions particulières aux fruitières, en raison de leur spécificité sectorielle.

Par ailleurs, 2022 a été l'occasion de faire le bilan des trois Conventions nationales d'objectifs de prévention

conclues avec la CCMSA depuis 2001. La convention nationale d'objectif de prévention, signée par la Coopération Agricole Laitière, les partenaires sociaux et la CCMSA, permet aux coopératives laitières, appartenant ou pas à un groupe, avec un effectif inférieur à 200 ETP, qui souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des risques professionnels, de se faire accompagner techniquement et financièrement par la MSA. La Coopérative peut alors solliciter le conseiller de prévention de sa MSA qui après étude sur site et consultation des parties prenantes, proposera un plan d'action et pourra débloquer un appui financier de la MSA le cas échéant.

Il convient de noter que :

- Le nombre d'accidents du travail et celui des accidents du travail graves non mortels sont en baisse significative entre les périodes « avant convention » et « après convention » ;
- Les signataires des contrats de prévention bénéficient d'une amélioration du taux de fréquence qui diminue de 13 points par rapport à la période « avant contrat » et se situe à une valeur moyenne de 18.1 au lieu de 33.7 pour les coopératives sans contrat ;
- Les taux moyens d'IPP (8%) et la durée moyenne des arrêts (50.6 jours) sont légèrement plus favorables pour les coopératives avec contrat même si les résultats ne sont pas significatifs par rapport aux coopératives sans contrat.

De manière générale, le bilan de la CCMSA conclut à une « amélioration des indicateurs de sinistralité suivis pour l'étude » et ceci pour l'ensemble des coopératives laitières. Ces dernières ont particulièrement pu améliorer leur taux de fréquence grâce à l'accompagnement de la MSA.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Coopération Agricole Laitière, avec les partenaires sociaux de la branche, ont décidé de renouveler la démarche en signant une nouvelle convention nationale focalisée cette fois sur une démarche de prévention primaire plus globale. Elle devrait être signée début janvier 2023.

Les actions développées en commun avec la FNIL

Les Commissions sociales de La coopération laitière et de la FNIL ont poursuivi, au sein d'ATLA, le développement de leur concertation et de leurs actions communes, permettant notamment :

- La conclusion de deux accords salariaux pour la Transformation Laitière, applicables au 1^{er} février 2022 et au 1^{er} juillet 2022, signés par trois organisations syndicales, dans un contexte inédit d'inflation et qui s'est traduit par la hausse du SMIC à trois reprises en 2022 ;
- La prorogation, par avenant du 12 octobre 2022, jusque fin 2023, de l'accord du 29 juin 2017 sur la prévention de la pénibilité et le bien-être au travail dans la Trans

formation laitière, dans l'attente du projet des réformes de retraite annoncé en 2022 mais dont le contenu et calendrier restent encore inconnus ;

- La poursuite de la veille et de l'analyse des mesures sociales, pour informer et accompagner les entreprises sur les impacts des dernières réformes sociales ;
- La réalisation et la présentation aux entreprises et partenaires sociaux des résultats de l'Enquête annuelle des données sociales dans la Transformation laitière ;
- La poursuite et quasi-finalisation des travaux d'un Groupe d'experts chargé de faire des recommandations en vue d'un rapprochement des deux CCN de la Transformation laitière, dans le cadre de la restructuration des branches ;

Plus particulièrement en matière de formation professionnelle, ATLA, qui assure le pilotage des travaux du Groupe Formation, a :

- Œuvré et obtenu le renouvellement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du CQP de chauffeur-ramasseur en 2022, lequel s'ajoute au 4 autres CQP laitiers enregistrés en 2021 (Conducteur de machine, Encadrant Opérationnel, Conducteur de ligne et Pilote d'installation automatisée). ATLA a accompagné les entreprises dans la gestion de leur projet CQP, permettant ainsi l'organisation de 31 Commissions techniques d'évaluation sur site (coordination des 21 projets CQP avec les entreprises et organismes de formation, recherche de Présidents...) et le jury paritaire national a délivré 159 diplômes en 2022, chiffre en légère hausse par rapport aux années Covid.
- Lancé la procédure d'accrochage et suivi des CQP délivrés par la Transformation laitière depuis 2021 auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dont l'objectif final est d'inscrire ces informations sur le passeport d'orientation, de formation et de compétences des certifiés, avec un lancement prévu en 2023.
- Participé activement à défendre les intérêts de la Transformation Laitière au sein d'OCAPIAT, aux côtés de la production maritime et de la production agricole (Comité Employeurs/CA – Commission Paritaire Sectorielle SA – Comités Paritaires Régionaux – GTP PIC) ;
- Participé aux travaux de déploiement des deux accords du 13 janvier 2022 sur la formation professionnelle dans le secteur alimentaire, prévoyant la mise en place d'une Commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle interbranches du secteur alimentaire (CPNEFPI-SA) pour l'un, et la rénovation des CQP transversaux (CQPT) pour l'autre. A ce titre, ATLA s'est particulièrement investi au cours de l'année 2022 dans tous les travaux relatifs aux CQPT (référentiels métiers, passerelles entre les CQPT, etc...)
- Avec les partenaires sociaux, au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) Transformation laitière,
 - Déterminé, à deux reprises, les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour le secteur laitier transmis à France Compétences ;
 - Développé les outils, avec l'accompagnement de l'ANFOPEIL et en lien avec les ENIL, nécessaires au lancement des premières sessions du Titre à finalité professionnelle « Fromager », dont les premières promotions ont démarré fin 2022. ATLA a déployé

une campagne de communication multicanaux (emailing, webinaires, réseaux sociaux...) afin de faire connaître cette nouvelle certification de branche ;

- Elaboré un guide pratique du tutorat et une cartographie des métiers-formation dans la transformation laitière, présentés aux partenaires sociaux fin 2022, et dont le déploiement dans les entreprises de la branche est attendu pour le 2nd semestre 2023, après réalisation des outils interactifs.
- Mis en œuvre le nouveau partenariat avec l'ENSAIA concernant le Diplôme Universitaire de Responsable de Production en Industrie Laitière, permettant l'accès aux financements par OCAPIAT au titre du contrat de professionnalisation (instruction RNCP en cours).

Les actions partagées au sein de la coopération agricole et du secteur alimentaire

Nous pourrions retenir pour cette année 2022 :

- Le suivi de l'accord portant sur la mise en place d'une mutualisation des fonds relatifs à la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (PEAEC) au sein de la Coopération Agricole, avec un focus spécifique sur l'utilisation des fonds collectés. En volume (nombre de demandes), l'aide la plus demandée est l'Agri-mobi jeunes qui a représenté 50 % des demandes. Pour mémoire, cette aide permet une prise en charge de loyer pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance qui ont un revenu inférieur ou égal au SMIC. En valeur (montant des aides), c'est évidemment l'Agri prêt à l'accession qui consomme 75 % de l'enveloppe. Il a été souligné lors de ces COPIL, en présence d'Action Logement, l'importance d'avoir une offre de logement social pour les salariés des coopératives agricoles situées dans des bassins d'emploi ruraux ainsi que la nécessité d'avoir une présence dans les territoires au service des salariés car la digitalisation croissante ces dernières années a pu créer une difficulté d'accès aux droits.
- La contribution aux négociations en matière d'attractivité des coopératives agricoles dans les territoires qui devraient aboutir début 2023. En effet, même si la Coopération Agricole Laitière a décidé de ne pas participer à l'instance de dialogue social mis en place au niveau de la Coopération Agricole, en raison du projet de rapprochement des deux conventions collectives de la transformation laitière, les coopératives laitières restent attachées au développement d'un socle coopératif et seront parties prenantes de tous les axes de développement permettant de promouvoir et valoriser le statut coopératif dans les territoires.
- La participation active aux travaux de la Commission Ressources humaines de la Coopération Agricole.
- La participation active aux travaux de l'Observatoire de la Coopération Agricole et en particulier l'étude prospective sur les métiers stratégiques, émergents, en évolution et en tension dans la Coopération Agricole, ainsi qu'aux travaux de la plateforme des observatoires du secteur alimentaire. 💧

Ensemble allons plus loin



la coopération
laitière



 (+33) 01 49 70 72 89

 42 rue de Châteaudun 75314 Paris Cedex 09

cooperatives-laitieres.coop